

tiens, les deux oasis ont accepté des garnisons turques. En 1862, la mission française de MM. Mircher et de Polignac, qui séjourna à Rhadamès et signa un traité d'amitié et de commerce avec les chefs Touareg, n'y trouva qu'un gouverneur ottoman sans autorité ; deux ans après, un fort était construit et des troupes installées. Le même fait s'est produit à Rhât. Vers 1880, les Turcs, pour la première fois, y entrèrent par trahison ; mais, en 1886, les Touareg reprenaient la ville de vive force et massacraient la garnison. Les soldats du sultan, depuis lors, s'y sont de nouveau établis ; haïs des nomades, qui ne sont ni de la même race ni de la même secte, ils y sont tolérés pour protéger l'oasis contre un coup de main des Français.

Ainsi, à Rhadamès et à Rhât, nous nous heurtons à des droits acquis ; mais, le jour où la Porte viendrait à cesser d'exercer son autorité dans l'Afrique du Nord, nous aurions le droit strict, en vertu du principe des *hinterland* et de l'ancienneté de nos relations avec les chefs Touareg, de revendiquer les deux oasis ; et, si nous consentions à les abandonner aux successeurs des Turcs, ce ne pourrait être que moyennant des compensations et, en tout cas, à la condition expresse que nous y conserverions le droit de passage, soit pour les caravanes de nos indigènes, soit pour le télégraphe, voire pour le chemin de fer, que nous voudrions, plus tard, y faire passer.

De Rhât, dernier poste occupé par les Turcs, les caravanes qui vont au Soudan continuent leur route au sud, s'élèvent sur les hauteurs du Tassili, longent le pied du Hoggar, parviennent au